

10 novembre 2022 Travailler dans le "réseau AREFIE"

Facilitateur de clause sociale d'insertion H/F - CDD 6 mois puis CDI - Château Thierry

Postuler : contact@arefie.org

missions

Le facilitateur a un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des dispositifs d'insertion dans la commande publique (marchés classiques, marchés de partenariats, concessions). Sa mission relève d'une mission de service public et/ou d'intérêt général au service d'un ensemble d'acteurs publics et privés d'un territoire.

Il intervient en amont de la commande publique en promouvant le dispositif auprès des acheteurs potentiels et en les conseillant pour les choix des procédures, des opérations et des secteurs d'activités.

En aval de la passation, sa mission est d'identifier le dispositif le plus adéquat et de mettre en œuvre les clauses sociales d'insertion en informant et en accompagnant les entreprises, en établissant des partenariats territoriaux avec les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'accueil et de l'orientation des publics pour construire l'offre d'insertion.

Il doit aussi en assurer le suivi afin de permettre l'évaluation quantitative et qualitative de sa mise en œuvre.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Promotion du dispositif – Actions de sensibilisation

- Le facilitateur intervient auprès de tous les acheteurs potentiels de son territoire afin de promouvoir les dispositifs d'insertion dans la commande publique ;
- -Sous la responsabilité de la directrice, le facilitateur représente sa structure employeuse auprès des partenaires.

Animation du partenariat territorial pour la réalisation de l'action d'insertion

- Le facilitateur constitue et développe un large réseau de partenaires ;
- Le facilitateur contribue à la construction de l'offre d'insertion sur le territoire et à sa mise en œuvre en rencontrant régulièrement
- Les structures et organismes en charge de l'insertion et de l'emploi : Pôle Emploi, CCAS, Services d'insertion, des Conseils départementaux, DREETS... ; -
- Les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique du territoire et du handicap (STPA ou équivalents) ;
- Les structures de l'ESS ;
- Les branches professionnelles ;
- L'ensemble des acteurs partenaires sur les questions d'emploi, d'accompagnement de formation professionnelle (OPCO, club d'entreprises, fondations, associations, AT Pro, CEP etc).
- Le facilitateur identifie les publics en lien avec les organismes prescripteurs ;
- Le facilitateur rencontre régulièrement et travaille en partenariat avec les autres facilitateurs de son territoire notamment à l'occasion d'un travail sur des marchés départementaux ou régionaux ;
- Il participe à l'élaboration de parcours de qualité (des parcours qui font sens au regard de la situation du bénéficiaire de la clause sociale d'insertion, de son projet professionnel, et au regard du secteur d'activité du marché, du nombre d'heures dégagées, du métier, et des formations disponibles),
- Il suit l'ensemble des marchés des opérateurs de l'Etat (selon la liste définie) sur le territoire concerné par la structure
- En lien avec le coordinateur régional il effectue une assistance aux acheteurs afin d'introduire des clauses sociales, de réaliser une planification des marchés clausés, et d'effectuer le suivi de la clause dans les opérations menées (suivi auprès des différents services concernés, programmation annuelle, bilans et communication) ;

- Il conseille et accompagne les entreprises pour la mise en œuvre des actions d’insertion, en identifiant les publics cibles et en les aidant sur le volet du recrutement et de l’ingénierie de la formation, avec l’appui des partenaires de l’emploi et en cohérence avec les besoins des entreprises et l’atteinte des objectifs fixés ;
- Il conduit un suivi permanent, quantitatif et qualitatif des actions d’insertion (participation aux réunions de chantier, relance et suivi des entreprises...);
- Il participe aux réunions de suivi régional ;
- Il oriente les acheteurs Etat vers le coordinateur régionaux

● **Conseil aux acheteurs**

- Le facilitateur accompagne les acheteurs dans l’élaboration, la rédaction et la mise en œuvre du dispositif d’insertion ;
- Il analyse les secteurs d’activité et le marché de l’emploi pertinent pouvant justifier d’une démarche d’insertion et de la définition des modalités ;
- Il identifie les marchés ou (marchés classiques, marchés de partenariats, concessions) pouvant intégrer les clauses sociales, la durée et la partie du contrat concerné ;
- Il assiste les acheteurs (et, par extension leurs maitres d’œuvres) afin de créer les conditions générales de la prise en compte des clauses sociales d’insertion ;
- Il reprend dans la mesure du possible les clauses sociales d’insertion des CCAG, qu’il complète, et adapte si besoin en prévoyant les dérogations appropriées.
- Il définit le volume de main d’œuvre par secteur d’activité, les métiers mobilisables, les qualifications recherchées ou non ; -
- Il qualifie et quantifie les heures d’insertion ;
- Il identifie les acteurs mobilisables, leurs offres de services et leur capacité -

● **Information et accompagnement des entreprises**

- Pour le compte du maître d’ouvrage, le facilitateur informe et accompagne les entreprises dans la mise en œuvre des clauses sociales ;
- Le facilitateur aide au choix des modalités de mise en œuvre des actions d’insertion ;
- Il élabore et propose une offre de services d’insertion ;
- Il analyse les contenus des emplois proposés et les compétences requises ;
- Il repère et mobilise les publics en lien avec le Service Public de l’Emploi
- Il mobilise les outils et services nécessaires facilitant la proposition et l’embauche de candidats : montage des actions de formation préalable à l’embauche, mobilisation de l’offre de service du territoire, mobilisation des actions de droit commun ou création d’une offre nouvelle ;
- Il suit en permanence l’exécution des engagements ; contrôler et évaluer les résultats : rapport de réalisation, tableau de bord de suivi des objectifs d’insertion.

● **Evaluation du dispositif**

- Le facilitateur vérifie le respect des engagements ;
- Le facilitateur réalise un suivi du dispositif par la mise en place de procédures de suivi et d’évaluation (comités, tableaux,);
- Il communique à l’acheteur les réalisations obtenues
- Il évalue l’impact de la démarche d’insertion, il rédige des rapports de réalisation ;
- Il transmet des données de la clause sociale d’insertion au coordinateur régional ;
- Et participe à la démarche d’évaluation régionale et nationale (Alliance Villes Emploi réalise tous les ans une consolidation nationale des résultats de la clause sociale d’insertion)

COMPÉTENCES ET CAPACITÉS REQUISES

- Connaissance des dispositifs liés à l’application des clauses sociales et de leur cadre juridique appréciée **et/ou**
- Connaissance des publics demandeurs d’emploi et des dispositifs en matière d’insertion professionnelle et de formation appréciée **et/ou**
- Expérience professionnelle auprès des entreprises et du monde économique appréciée
- Maîtrise de l’outil informatique
- Capacité à travailler en équipe et à mobiliser des partenariats
- Maîtrise du logiciel ABC clause appréciée
- Grande capacité relationnelle et de diplomatie

- Rigueur et autonomie

FORMATION ET EXPÉRIENCE SOUHAITÉ

Niveau requis : Formation Bac+ 3 à Bac + 5

Débutants acceptés

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Contraintes particulières :

Ces missions nécessiteront des déplacements fréquents et parfois de longues distances

(Arrondissement de Château-Thierry, Lille) – permis nécessaire

Rémunération

Salaire selon CCN des Missions Locales – A négocier selon expérience - + 13ème mois – possibilité mutuelle

Renseignements

Vous pouvez contacter Laurence LOITS (laurence.loits@mlchth.com) Directrice ou Adrienne HONNONS (a.honnons@mlchth.com), responsable de secteur au 03.23.84.23.23

Modalités de réponse

Les candidatures avec lettre de motivation sont à adresser à :

Laurence LOITS par mail : laurence.loits@mlchth.com

Recrutement prévu en décembre

Démarrage : début janvier 2023